

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0254 LOT 5 843 000, RUE COUTU

AVIS PUBLIC est par la présente donnée, par le soussigné, qu'au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le jeudi 2 octobre 2025 à 20 heures à la salle du conseil au 241, rue Coutu, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE 2025-0254

Emplacement

Lot 5 843 000, rue Coutu
Zone PaR-1

Objet de la demande

La demande est à l'effet de :

- permettre l'implantation d'une habitation multifamiliale avec une marge avant secondaire de 6.48 mètres au lieu du minimum prescrit de 8 mètres;
- permettre une occupation au sol des stationnements et des allées d'accès à 28% au lieu du maximum prescrit de 20%;
- permettre une occupation au sol des espaces communautaires à 9,4% au lieu du minimum prescrit de 20%;
- permettre une allée de circulation à double sens avec une largeur de 6,1 mètres au lieu du minimum prescrit de 7 mètres.

Disposition réglementaire affectée

Règlement d'urbanisme relatif au zonage #15RG-0712

Lors de la séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce 16^{ème} jour du mois de septembre, deux mille vingt-cinq (16 septembre 2025).

Éric Gélinas M. ATDR
Directeur général
Greffier-trésorier